

**2ème Cyclo-Cross de la ville de Peynier**

*« Challenge André-MAUNIER »*

**PEYNIER**

3 décembre 2023



*Dossier Technique*

**MANIFESTATION SPORTIVE : FICHE D’IDENTIFICATION**

**IDENTIFICATION DE l’ASSOCIATION ORGANISATRICE**

NOM de l’association : Amical Vélo Club Aixois

Siège Social : CS de la Pioline, 35 chemin Albert Guigou, 13290 LES MILLES

Déclarée à la Sous-préfecture d’Aix en Provence sous le numéro W131005211

**IDENTITE DU DEMANDEUR**

NOM : BEURNIER / Prénom : Jean-Daniel

Fonction au sein de l’Association : Président

Téléphone où l’organisateur peut être joint par l’Administration : 04 42 39 12 35 (Siège de l’association) ou Patrick CHIARONI 06 07 84 94 56 (Chargé des organisations)

Email de l’organisateur : [avcaix@gmail.com](about:blank) ou [patrick.chiaroni@neuf.fr](about:blank)

**IDENTITE DE LA FEDERATION A LAQUELLE L’ASSOCIATION EST AFFILIEE**

Fédération Française de Cyclisme

1, rue Laurent Fignon – 78180 Montigny Le Bretonneux

N° d'affiliation à la FFC : 53 13 021

**DESCRIPTION DE LA MANIFESTATION PRÉVUE**

Appellation de la manifestation : **2ème Cyclo-Cross de la ville de Peynier** *« Challenge André MAUNIER »*

Nature : course cycliste en terrain boisé réservées aux coureurs sous licence FFC.

Date : **3 décembre 2023**

Communes traversées : Peynier (13)

Lieu de départ : Peynier (13) / **Complexe Sportif de la Garenne**

Lieu d’arrivée : Peynier (13) / Complexe Sportif de la Garenne

Parcours : Circuit de 2,3kms à 2,5km

Type : Manifestation diurne

**Heure de début de l’épreuve** :

**Attention** : épreuve non ouverte aux écoles de cyclisme et aux minimes U15.

* **12H30. U17**. Cadets (Garçons et filles) sur 30’ (nés en 2008 – 2009)
* **13h15. MASTERS (+de 40 ans hommes et femmes)** sur 40’ (nés en 1984 et avant)
* **14h00. U19 et Dames de – de 40 ans** sur 40’ (nés en 2006-2007 pour les U19 et pour les Dames nées en 1985 et plus jusqu'en 2005).
* **14h50. Elites. Open1, 2, 3. Access et Masters 30-39 ans** sur 50’

Les Masters de + de 40 ans pourront concourir avec les Elites. Opens. Access et masters 30-39ans s’ils se sont engagés régulièrement sur http : maj.ffc.fr sur cette épreuve.

Heure d’arrivée des derniers concurrents : 16h00

Heure prévue de la fin de la manifestation : 16h30

Nombre de concurrents prévus : 150 coureurs maximum

Aix-en-Provence, le 27 septembre 2023



**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L’ÉPREUVE**

**«2ème Cyclo-cross de la ville de PEYNIER »**

**ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Le 2ème cyclo-cross de la ville de Peynier est organisé par l’Amical Vélo Club Aixois, dont le siège social est au 35 chemin Albert Guigou, aux Milles, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute le dimanche 3 décembre 2023.

**ARTICLE 2 – TYPE D’ÉPREUVE**

L’épreuve est réservée aux athlètes de toutes catégories **hors école de cyclisme et minimes U15.**

Elle est inscrite au calendrier FFC.

**ARTICLE 3 – PARTICIPATION**

Les engagements sont effectués par internet, via le site de la FFC. Prix : 13€.

**ARTICLE 4 – PERMANENCE**

La Permanence de départ se tiendra le **dimanche 3 décembre 2023 de 11h30 à 14h00** au Complexe Sportif de la Garenne de Peynier, salle municipale ou au podium du D13.

La confirmation des partants et le retrait des dossards se font à la permanence.

**La réunion relative à la sécurité** du parcours se fera en présence des Membres du Jury des Commissaires, de la police Municipale de Peynier et de la Réserve Communale de Sécurité Civile à **12h00** dimanche 3 décembre 2023 au Complexe Sportif de la Garenne de Peynier.

**ARTICLE 5 – OPÉRATIONS DE DÉPART**

Les coureurs devront signer la feuille de départ entre 11h30 et 14h00 sur la ligne de départ Complexe Sportif de la Garenne.

**ARTICLE 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE / DEPANNAGE**

Le service est assuré au moyen de 2 postes de dépannage situés sur le parcours (poste double).

**ARTICLE 7 – CLASSEMENTS**

Le classement suivant sera établi :

* Un classement individuel par catégorie

**ARTICLE 8 – ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s’applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s’applique également à l’épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à la permanence au complexe sportif de la Garenne.

**ARTICLE 9 – PROTOCOLE**

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition. Ils se présenteront dans **un délai maximum de 5 minutes après l’arrivée de la dernière course** au podium, soit à 16h.

* Les trois premiers de chaque épreuve et la première féminine.

**ARTICLE 10 – PĖNALITĖS**

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

**TECHNIQUE ET SECURITE**

**Règlement à l’attention des concurrents** :

Le port du casque est obligatoire pour tous les coureurs.

**Sécurité** :

1 poste de premiers secours avec une ambulance DPS et 4 secouristes.

**Sécurité sur le parcours** :

Points dangereux surveillés par :

* La réserve civile de sécurité de Peynier
* Les bénévoles de l’AVCAix
* La police municipale de Peynier

**Consignes aux signaleurs** :

En cas de problème, appeler immédiatement le responsable sécurité ou le chef de poste DPS pour la prise en charge d’un éventuel blessé.

**FICHE DE SECURITE**

**Détermination de l’épreuve**

Appellation : 2ème Cyclo-Cross de la ville de Peynier *« Challenge André Maunier »*

Lieu : Peynier (13)

Association organisatrice : Amical Vélo Club Aixois

Directeur de course : GRANON Félix (06 72 91 98 21)

Engins utilisés par les concurrents : vélos de type cyclo-cross ou Gravel ou VTT

**Moyens de secours prévus**

Secouristes : Ordre de Malte ou Croix Rouge Française

Ambulance : Ambulance de l’Ordre de Malte ou de la Croix Rouge française disponible sur place, en exclusivité, pour toute la durée de la manifestation.

**Moyens d’alerte**

Téléphone :

* Félix GRANON : 06 72 91 98 21 (Directeur de course)
* Jean Luc CORREARD : 06 14 34 26 25 (Responsable sécurité et signaleurs sur le parcours)
* Patrick Chiaroni (Responsable des Organisations AVCAix) 06 07 84 94 56

Moyens de liaison interne entre les membres de l’organisation : téléphone portable et radios portable de la RCSC de Peynier.

**Mesures prévues pour la protection du public**

Nombre de spectateurs prévu : 150

Accès payant : non

Moyens mis en place pour délimiter les zones réservées public : barrières de sécurité Vauban à proximité de la ligne départ/arrivée

Stationnement des officiels : Parking central face au tennis.

Stationnement des concurrents : Complexe Sportif de la Garenne, parking du camping.

Stationnement des spectateurs (de préférence) : Nouveau parking du rond-point du 8 mai.